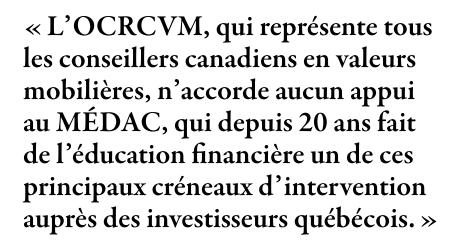


LES PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES 2016

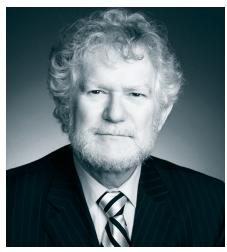


JOYEUX NOËL BONNE ET HEUREUSE ANNÉE « Le MÉDAC a contribué à établir ce précédent qui a ouvert la voie à d'autres demandes de réglements devant les tribunaux. »

... sur l'affaire Theratechnologies, quant à l'autorisation d'un recours collectif contre la Banque canadienne impériale de commerce



« Plusieurs de nos réclamations relèvent directement des autorités réglementaires, du Législateur et de la classe politique fédérale en général, qu'il s'agisse de sujets dont traite la Loi sur les banques ou encore la Loi canadienne sur les sociétés par actions, notamment »



Daniel Thouin Président

Note: Par mesure d'austérité budgétaire, la présente Lettre du MÉDAC, contrairement à l'habitude, ne sera pas imprimée et distribué dans les foyers des membres du MÉDAC. Elle n'existe en effet que dans la présente version numérique. Nous avons cependant très bon espoir de voir ces temps-durs prendre fin dès le début de l'année à venir.

Nouvelle saison de propositions d'actionnaires

Le milieu financier toujours incertain

Comment ne pas souligner l'importance de notre action alors que les marchés financiers sont en panne et que le développement économique n'en finit plus de stagner. Après les difficultés de Bombardier à faire prendre l'envol à ses avions C-SERIES et les transgressions aux normes environnementales du manufacturier Volkswagen, on doit constater que tout développement de nouveau produit ou de nouveau marché devient de plus en plus risqué et nécessite une plus grande quantité de capitaux. Les administrateurs de sociétés qui représentent les actionnaires, donc nos épargnes et nos investissements à long terme, doivent être aussi plus vigilants et plus compétents que jamais.

C'est pour cette raison que le MÉDAC est si important, dans un monde clos où tout fait l'objet du secret de la concurrence, nos interventions font la lumière sur des pratiques de gestion à améliorer ou à changer. Le MÉDAC est la seule association d'actionnaires au Québec comme au Canada vouée exclusivement à la défense des intérêts des investisseurs. Son action libre et indépendante contribue grandement à l'amélioration de la régie d'entreprise. Le MÉDAC a réussi au cours des vingt dernières années à faire admettre que la séparation du poste de président du conseil d'administration et de chef de la direction devait être des fonctions distinctes; que les actionnaires devaient être en mesure de voter pour chaque administrateur individuellement; que nous avions le droit de connaître les rémunérations des auditeurs externes et des conseillers en rémunération; que les actionnaires avaient le droit de se prononcer sur la politique salariale des hauts dirigeants de la société, adoptée par les administrateurs; qu'un plus grand nombre de femmes devaient être nommées au conseil d'administration des sociétés ouvertes, ce qui a été confirmé par la directive de divulgation des AMF à l'automne 2014.

Les principales propositions 2016

Pour les banques : nous proposons qu'elles limitent le mandat de ses administrateurs à une quinzaine d'années, qu'elles nous offrent une version simplifiée et plus accessible de leurs états financiers, qu'elles mettent en place des mesures pour augmenter le taux de satisfaction de leur clientèle, qu'elles participent à l'effort d'optimisation des finances publiques du Québec en payant leur juste part d'impôt.

Plusieurs des sociétés qui reçoivent nos propositions utilisent dans leurs catégories de capitaux les actions multivotantes. Ces sociétés, souvent à contrôle familial ou par leurs fondeurs, émettent des actions ordinaires et à multi votes pour maintenir le contrôle de la société entre les mains d'un nombre restreint d'individus. Nous demandons que ces sociétés divulguent séparément, selon les catégories d'actions, les résultats des votes qui ont été exercés.

Comme la directive de divulgation des mesures mise en place pour augmenter la présence féminine sur les conseils d'administration en est à sa première année d'implantation, nous demandons à nouveau, d'établir une cible de présence féminine aux sociétés qui ne l'on pas fait encore.

Enfin, nous revenons sur la proposition d'établir un vote consultatif auprès des sociétés où le résultat du vote des années antérieures le permet. Pour ceux qui pensent que ce vote consultatif est inutile et non productif, demandez aux actionnaires de Volkswagen s'ils auraient accepté de verser les 60 MM € au président-directeur général de la Société à la suite de son départ alors que son salaire annuel était déjà de 15 MM € ?

Des partenariats qui prennent forme

Depuis le début de l'année, nous avons rencontré plusieurs associations de retraités et des gestionnaires de fonds de retraite afin de les convaincre de soutenir notre organisation et de faire la promotion de nos services. Ces démarches nous ont initiés au fonctionnement de ces organisations et nous ont permis d'identifier leurs besoins de formation. Ainsi, une première entente a été conclue avec l'Association nationale des retraités fédéraux (ANRF), section Québec et une deuxième encore plus importante avec la FADOQ. Avec cette dernière association, nous avons convenu d'un partenariat formel qui prévoit la mise au point d'une initiation de 2 heures au monde de la finance baptisée « Sécur-Ainés ». Cette formation sera diffusée à travers les clubs locaux de la FADOQ et devrait rejoindre plus de 600 personnes dès l'année 2016. L'appui financier de 4 ou 5 partenaires financiers nationaux est requis pour lancer ce nouveau service dirigé spécifiquement pour rejoindre les aînés.

Les autres associations à avoir reçu cette offre de collaboration sont : l'association québécoise de défense des retraités (AQDR), les membres des comités de retraite de la FTQ, l'Association québécoise des retraités du secteur public et parapublic (AQRP), la caisse de sécurité des artistes de l'UDA et bien sûr les institutions financières québécoises qui offrent des produits financiers liés aux marchés.

Entre temps, notre situation financière est préoccupante et nous avons mis en ligne une procédure de dons programmés qui s'adresse aux membres. Nous avons aussi sollicité l'AMF pour qu'elle renouvelle son appui de l'année passée qui a permis de mettre à jour notre site internet et notre formation Passeport MÉDAC, de mettre sur pied les fiches d'entreprises de même que la mise en ligne du MÉDAC express que vous consultez régulièrement sur notre page d'accueil. Nous avons aussi mis en ligne quatre conférences thématiques que vous pouvez consulter avec un mot de passe.

Bien d'autres projets sont dans les carnets de l'équipe extraordinaire que j'ai l'honneur de représenter et le dépôt des propositions 2016 en fait partie.

Bonne lecture...

Propositions d'actionnaires générales envoyées à l'ensemble des sept grandes banques canadiennes dont les titres figu

DURÉE DES MANDATS

Il est proposé que le conseil d'administration adopte une politique de renouvellement de ses administrateurs en fixant à 15 ans, la durée maximale d'un mandat d'administrateur indépendant.

Présentement, XXX administrateurs siègent depuis 15 ans et plus au conseil d'administration de XXX. Il s'agit des administrateurs suivants : XXX

Au cours de la dernière année, l'AMF et certains autres régulateurs canadiens ont invité les entreprises canadiennes à considérer un renouvellement plus soutenu de leurs administrateurs afin de faire la place à de nouveaux talents, notamment les femmes. Dans certains pays, comme la France, l'Angleterre et l'Australie, la question de limite de mandat est soulevée dans la perspective de l'indépendance des administrateurs. Il est en effet permis de penser qu'après une certaine période, les administrateurs ne peuvent plus procurer le recul nécessaire pour créer de la valeur ajoutée dans le processus de décision. Une routine s'installe et il devient plus difficile de voir l'entreprise autrement que dans ses paradigmes de développement traditionnels. Tout en reconnaissant qu'il faut un équilibre entre les administrateurs d'expérience et les administrateurs fraîchement nommés, il est essentiel d'avoir cet apport de sang neuf, notamment provenant d'administratrices féminines et plus jeunes.

Dans une étude récente intitulée de **Zombie Boards : Board Tenure and Firm Performance**, il est suggéré que la contribution d'un administrateur atteint un plateau après 12 ans de participation à un CA. Cette contribution moindre après une certaine période s'exprimerait notamment dans les décisions portant sur les fusions et acquisitions, les stratégies d'affaires, [...]

SIMPLIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il est proposé que le conseil d'administration adopte un plan d'action afin de simplifier et de rendre plus accessibles les états financiers ou crée un comité avec les petits actionnaires afin de simplifier et de rendre plus accessibles les états financiers.

Depuis maintenant près de vingt ans, le MÉDAC fait lecture d'un très grand nombre d'états financiers et de rapports annuels. Au cours des années, nous avons pu observer une surcharge d'information et constater que l'information financière est devenue un lourd exercice de conformité dont la pertinence pour les actionnaires diminue. Bref, les rapports annuels sont de plus en plus volumineux et mêlent les lecteurs plus souvent qu'ils les informent.

Il est impérieux que la Banque réfléchisse à cette problématique et s'engage sur une période donnée à revoir la présentation de son information financière afin de la simplifier et de la rendre plus accessible. À cet égard, nous donnons comme exemple la Fiche du MÉDAC qui, présente sur une feuille 8 1/2 x 11 recto verso, les faits saillants de la performance extrafinancière et financière du dernier exercice annuel d'une organisation.

Sur le plan financier, ces fiches contiendront des informations qui permettent à l'investisseur peu aguerri d'évaluer la capacité de l'entreprise à générer des profits de façon soutenue et d'évaluer le niveau de sécurité financière que l'entreprise peut procurer, en fonction de son taux d'endettement, de sa capitalisation boursière, ainsi que de sa cote de crédit auprès des agences de notation. Sur le plan extrafinancier, ces fiches permettent d'avoir un aperçu [...]

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Il est proposé que le conseil d'administration dépose un rapport sur les moyens qu'il a mis de l'avant au cours de la dernière année pour accroître le taux de satisfaction de la clientèle tant à court qu'à moyen terme.

Selon un rapport publié le 31 juillet 2015 par la firme J.D.Power¹, l'une des firmes les plus réputées au monde dans l'évaluation des produits et services aux consommateurs, la recherche de profits à court terme par les banques canadiennes s'effectue au détriment de la satisfaction de la clientèle. Deux exemples : l'augmentation significative du temps moyen d'attente en succursale et la hausse des frais divers.

Pour un actionnaire, cette performance est fort préoccupante puisqu'elle peut avoir de graves répercussions sur la performance de la Banque à moyen et long terme. Selon une étude d'Accenture², 27 % de tous les clients bancaires canadiens qui pourraient envisager de changer de banque le feraient pour une banque numérique, c'est-à-dire sans succursale. Autre résultat de cette étude soulevant des inquiétudes : les plus jeunes clients des banques nord-américaines seraient ouverts au fait que des entreprises technologiques leur offrent des services bancaires tels que Google, Amazon ou Apple. Selon une représentante d'Accenture Canada, « Le jeu est en train de changer quant aux services bancaires au Canada et aux États-Unis, et les clients de demain ont une perception différente de ce qu'une banque devrait être. Les attentes de [...]

Note — Le texte complet des propositions d'actionnaires se trouve dans le document numérique qui est à l'adresse Internet: http://medac.qc.ca/documentspdf/acti

¹ Sondage réalisé auprès de 14 000 clients particuliers de banques canadiennes au Canada. http://affaires.lapresse.ca/economie/services-financiers/201507/31/01-4889437-plus-dinsatisfaction-envers-les-banques-canadiennes.php 2 http://www.conseiller.ca/nouvelles/services-bancaires-que-veut-la-generation-y-47955

rent au portefeuille du MÉDAC

PAYER SA JUSTE PART D'IMPÔTS

Il est proposé que la Banque comme l'ensemble des autres citoyens québécois participe à l'effort d'optimisation des finances publiques du Québec.

Lors de sa dernière mise à jour économique, le ministre des Finances du Québec, Carlos Leitao annonçait une augmentation, applicable à partir du 3 décembre 2014 jusqu'au 31 mars 2017, de la contribution temporaire pour les salaires versés par les institutions financières. Cette taxe temporaire sur la masse salariale passerait de 2,2 % à 3,52 %. À la suite de cette annonce, il a été rapporté, dans les médias, que l'Association des banquiers canadiens (ABC)¹ s'activait en coulisses pour tenter de faire reculer le gouvernement québécois.

Dans une telle situation où tous doivent mettre l'épaule à la roue, on peut se questionner sur cette réaction des banques canadiennes d'autant plus qu'au cours de la dernière année financière, les sept grandes banques canadiennes ont engrangé des profits de l'ordre de 33,4 milliards \$.

Canadienne impériale de commerce

SUIVI SUR LES VOTES ÉLEVÉS CONTRE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Il est proposé que le conseil d'administration divulgue les correctifs apportés à sa politique de rémunération afin de répondre aux préoccupations des actionnaires qui ont voté contre sa politique de rémunération à 56,84 %.

Rappelons les faits. Au début de l'année 2015, les actionnaires de la CIBC ont été surpris de découvrir qu'à la suite de la révision des ententes de départ à la retraite de deux anciens dirigeants de la Banque, <u>ceux-ci avaient reçu une</u> rémunération additionnelle de plus de 25 millions de dollars. De plus, selon une analyse du cabinet d'avocats Osler, ce pourcentage de rejet sans précédent de la politique de rémunération parmi les institutions financières canadiennes reflétait également les vives préoccupations des actionnaires à l'égard du processus de planification de la relève de la banque.

Une autre entreprise canadienne a vécu un rejet aussi massif de sa politique rémunération en 2013 : Barrick Gold. À la suite de cette situation, l'entreprise a adopté diverses mesures pour corriger la situation dont un plus grand dialogue avec les actionnaires et les diverses parties prenantes, la nomination de six nouveaux administrateurs, le gel des salaires et la réduction des montants de primes jusqu'à l'adoption d'une nouvelle politique et autres.

Quelles actions ont été prises par le conseil d'administration afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise et pour rebâtir la confiance des actionnaires dans leur entreprise? Quelles nouvelles lignes directrices ont été données au comité des ressources [...]

Laurentienne

POLITIQUE EXEMPLAIRE DE MIXITÉ

Il est proposé que le conseil d'administration de la Banque agisse comme moteur de changement en matière de mixité en se dotant d'objectifs et d'échéance comme fortement suggérée par l'AMF.

Présentement, la Banque compte 5 administratrices sur un total de 13 membres, soit près de 40 %. Elle s'illustre également dans sa gouvernance en ayant deux femmes sur cinq (40 %) qui siègent à chacun des comités du conseil, soit le Comité RH, le comité d'audit et le comité de gestion de risques. Elle est la preuve que, lorsque la volonté existe, il est possible de recruter une masse critique de talents féminins pour répondre aux besoins.

Toutefois, cette volonté est loin d'être partagée par la majorité des entreprises canadiennes qui invoquent souvent, lorsqu'il est question d'un meilleur équilibre des sexes au sein des CA et de la haute direction, la même raison pour ne pas se doter d'objectifs et d'échéances précis, à savoir que les nominations doivent être faites sur la base des « meilleurs talents, connaissances et expériences », que la méritocratie doit être privilégiée et que l'âge, le sexe, les origines ethniques ne doivent pas être considérés comme facteurs discriminants.

Or, nous nous permettons de penser que, pour la Banque, l'équilibre des sexes est une question de justice et d'équité et qu'il est du devoir des dirigeants de considérer tous les talents, qu'ils soient masculins ou féminins. En se dotant d'une politique, elle affirmerait que la mixité est une question de valeur et qu'il est important, pour les entreprises, de se doter des moyens nécessaires pour que les femmes [...]

¹ http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2014/12/16/004-banque-surtaxe-que-bec-equilibre-budgetaire-lobbyisme.shtml

SNC-Lavalin

REPRÉSENTATION DES FEMMES

Il est proposé que le conseil d'administration se dote d'une politique et d'objectifs en matière de représentation féminine.

Dans sa circulaire de la direction de 2015, le conseil d'administration déclare « Étant donné que la Société exerce des activités... de nature va-

Saputo, CGI

VOTE SECRET

Il est proposé que la société adopte un règlement stipulant que le seul mode de vote retenu pour ses assemblées générales annuelles et extraordinaires est le vote secret.

Actuelement, la société retient le vote à main levée comme mode de scrutin à l'assemblée générale annuelle de ses actionnaires. Sur le plan

Québecor, Power Corporation, CGI

IMPLANTATION DU VOTE CONSULTATIF

Il est proposé que le conseil d'administration adopte une politique visant l'implantation du vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants.

Au cours des XX dernières années, cette proposition a recueilli en moyenne 15,63 % d'appui auprès des

BCE

REPRÉSENTATION FÉMININE À LA HAUTE DIRECTION

Il est proposé que BCE se dote d'objectifs précis afin d'accroître la représentation féminine au sein de sa haute direction.

Dans sa circulaire de la direction de 2015, la société déclare s'être abstenue de fixer des cibles de... diversité spécifiques (y compris en ce

Air Transat

SUIVI SUR LE MÉCONTENTEMENT DES ACTIONNAIRES EN REGARD DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Il est proposé que le conseil d'administration divulgue les correctifs apportés à sa politique de rémunération afin de répondre aux préoccupations des

Industrielle-Alliance

SUIVI SUR LE VOTE CONSULTATIF

Il est proposé que le conseil d'administration divulgue les correctifs apportés à sa politique de rémunération afin de répondre aux préoccupations des actionnaires qui ont voté contre sa politique de rémunération à 15,53 %.

Lors de la dernière assemblée an-

Cascades

REPRÉSENTATION FÉMININE

Il est proposé que le conseil d'administration se dote de moyens, d'objectifs et d'échéances, comme proposé par les autorités réglementaires.

Dans sa circulaire de la direction de 2015, le conseil d'administration déclare :

Cogeco

PLAN DE RELÈVE

Il est proposé que le conseil d'administration rassure les actionnaires quant au plan de relève du PDG et de la haute direction dans l'éventualité d'une maladie grave ou d'un départ soudain.

Depuis 1993, l'actuel PDG, M. Louis Audet, dirige Cogeco après avoir pris la relève de son père qui a

Industrielle-Alliance

INSATISFACTION À L'ÉGARD DE CERTAINS ADMINISTRATEURS

Il est proposé que le conseil d'administration renseigne les actionnaires sur les efforts qu'il a entrepris au cours de la dernière année pour mieux connaître les préoccupations des porteurs de police en regard des administrateurs qui les représentent.

Note — Le texte complet des propositions d'actionnaires se trouve dans le document numérique qui est à l'adresse Internet: http://medac.qc.ca/documentspdf/acti

Air Transat, Bombardier, CGI, Cogeco, Couche-Tard, Jean Coutu, Saputo, *Power Corporation* et Québecor

DIVULGATION SÉPARÉE DES VOTES SELON LES CATÉGORIES D'ACTIONS

Il est proposé que l'entreprise divulgue les résultats de vote d'une manière distincte selon leur classe, soit celle conférant un droit de vote et celle conférant plusieurs droits de vote.

Présentement, les résultats des votes sont divulgués sans aucune distinction. Nous croyons qu'il serait important que ces résultats soient divulgués de manière séparée afin de vérifier l'alignement des préoccupations des détenteurs des deux types d'actions. Comme mentionné dans nos récentes propositions, les actions avec droit de votes multiples offrent des avantages intéressants tant pour les investisseurs dominants que minoritaires « pour autant que le cadre juridique et les principes de gouvernance assurent une protection adéquate aux actionnaires minoritaires¹ ».

Pour assurer cette protection adéquate, les actionnaires minoritaires ont besoin d'avoir accès, de manière directe et rapide, aux résultats de leurs votes afin d'être sûrs que leurs voix soient bien entendues et conduisent à des actions pour mieux répondre à leurs attentes. Notre expérience des dernières années montre que les détenteurs des deux types d'actions peuvent ne pas partager les mêmes préoccupations. Soulignons les cas de l'implantation du vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants, le renouvelle-

1 IGOPP. Yvan Allaire. https://igopp.org/les-actions-multivotantes-2/

ment du mandat d'un administrateur ou de plusieurs administrateurs, un meilleur équilibre des sexes au sein des conseils d'administration.

Cette formule de divulgation des résultats de manière distincte pour les deux catégories d'actions a d'ailleurs été retenue en 2014 par Québecor.

Une telle information permettrait aux actionnaires minoritaires d'exercer un meilleur suivi sur les actions entreprises par l'entreprise pour répondre à leurs attentes et pourrait favoriser un dialogue plus soutenu entre les deux catégories d'actionnaires. Elle pourrait même permettre de fidéliser les actionnaires minoritaires et ainsi développer une harmonie de pensée et une confiance mutuelle pouvant être des plus utile dans les moments difficiles que peut traverser toute organisation.



Chantage fiscal d'entreprise

Power Corporation du Canada inc. entend montrer au fisc qui mène la barque

5 octobre 2015 **Dominique Lemoine**

L'Agence du revenu du Canada (ARC) réclame 33 millions de dollars à l'entreprise *Power Corporation* du Canada, qui n'entend pas se laisser dépouiller comme le commun des mortels.

Le bureau d'enquête de l'Agence QMI rapportait récemment que l'ARC reproche à *Power Corporation* une

pratique fiscale controversée qu'elle lui aurait pourtant « prévenue de ne pas utiliser ».

Power Corporation, qui est contrôlée par la famille Desmarais, aurait cependant répliqué à l'ARC que ne pas lui permettre de calculer son taux d'impôt à sa manière et selon sa méthode préférée risquait d'affecter la croissance de l'économie du Canada... rien de moins.

Selon *Power*, le litige devant les tribunaux qui l'oppose désormais au fisc mettrait « à risque le système économique ». À son avis, la position du fisc, « si elle est maintenue », aurait des effets sur les investisseurs qui « décourageraient les investissements dont la croissance économique dépend ».

Power Corporation s'estimerait ainsi insoumise au taux d'imposition des entreprises canadiennes sur les profits qu'elle génère avec ses placements dans des jeunes pousses technologiques de Silicon Valley via un fonds de capital de risque à adhésion restreinte. Selon elle, ces placements devraient être considé-



rés comme des gains en capital (donc imposés à 50%), plutôt que comme des profits et revenus d'entreprise (imposés à 100% comme tout le monde).

Le fisc soutiendrait que *Power Corpo- ration* aurait réalisé en 1999 des profits de 206 millions de dollars grâce à ce véhicule financier, sans compter les profits des autres années. Comme quoi il lui resterait encore quelques incitatifs à l'investissement, même si elle devait un peu se serrer la ceinture et faire des sacrifices elle aussi.

Le MÉDAC, champion de la démocratie actionnariale

Fondé en 1995 par M. Yves Michaud, sous le nom d'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ), le MÉDAC est la seule association d'actionnaires au Québec et au Canada vouée exclusivement à la défense des intérêts des investisseurs individuels.

Son action libre et indépendante contribue grandement à l'amélioration de la régie d'entreprise dans l'intérêt de tous et de chacun.

Un mouvement représentatif et actif

Organisme sans but lucratif regroupant plus de 1600 membres individuels ou institutionnels, le MÉDAC agit notamment en présentant des propositions aux assemblées d'actionnaires des sociétés cotées en Bourse afin d'améliorer la régie d'entreprise et le respect des droits de tous les actionnaires.

La première victoire, il y a plus de 15 ans

C'est à titre personnel que M. Yves Michaud, Le Robin des banques, fondateur de l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ, ancêtre du MÉDAC), a obtenu des tribunaux (jugement Rayle) que les grandes banques canadiennes inscrivent des propositions d'actionnaires dans leurs circulaires de direction convoquant l'assemblée générale annuelle, une première au Canada et un premier pas pour la démocratie actionnariale.

Une influence irremplaçable

Depuis cette date, plusieurs des propositions du MÉDAC ont été mises en application par les banques ainsi que par de nombreuses autres entreprises cotées en bourse et elles continuent de faire leur chemin (ex.: séparation des postes de président du conseil d'administration et de chef de la direction, divulgation des honoraires des auditeurs externes et des conseillers en rémunération, vote distinct pour chaque

personne proposée à titre d'administrateur, vote consultatif sur la politique de rémunération des hauts dirigeants, présence des femmes au sein des conseils d'administration).

Un succès sans égal

Lorsque nécessaire, le MÉDAC saisit les tribunaux pour veiller aux intérêts des investisseurs individuels prenant l'initiative de mener des recours collectifs. Le premier, entrepris contre Cinar s'est soldé par une victoire sans précédent, car aucun recours collectif en valeurs mobilières intenté au Canada n'avait encore donné lieu à un dédommagement des actionnaires. Le second, entrepris contre Nortel a donné lieu à un règlement hors cour et un fonds a été constitué pour rembourser une portion des pertes subies par les actionnaires du Québec. Un troisième recours collectif a été autorisé par la Cour supérieure contre Manuvie et est toujours pendant devant les tribunaux.

Des positions avant-gardistes

Preuve que le MÉDAC a toujours été à l'avant-garde: sa toute première proposition concernait la rémunération des hauts dirigeants, l'un des problèmes aujourd'hui au cœur de l'actualité économique et financière. Plus récemment, le MÉDAC a entrepris une campagne pour l'abolition des options d'achat d'actions, un système de rémunération inique aux dépens des actionnaires et aujourd'hui aboli par un nombre croissant de grandes entreprises.

Un représentant crédible et écouté

En plus de son action directe auprès des sociétés cotées en Bourse, le MÉDAC ne manque jamais l'occasion de faire valoir, auprès des gouvernements et autres instances réglementaires, le point de vue des investisseurs individuels sur le fonctionnement des marchés financiers. Grâce à ses mémoires bien documentés, de nombreuses recommandations du MÉDAC font aujourd'hui partie de l'encadrement juridique des valeurs mobilières et des sociétés par actions.

Une formation efficace et reconnue

Grâce à son « Passeport MÉDAC », démarré en avril 2007 et reconnu par certains ordres professionnels et certaines associations québécoises, le MÉDAC participe à l'effort collectif pour améliorer les connaissances et compétences des Québécois en matière d'épargne et d'investissement.

Un mouvement indispensable

À l'évidence, les grands chantiers de formation des investisseurs individuels, de promotion du bon gouvernement d'entreprise et de diffusion de pratiques de régie d'entreprise justes, éthiques et équitables que le MÉDAC a entrepris en faveur de tous les actionnaires doivent se poursuivre sans relâche dans l'intérêt général des épargnants et investisseurs du Québec et de tout le territoire fédéral, donc de l'ensemble de la collectivité.

Le MÉDAC a besoin de vous!

Un mouvement indispensable

Les grands chantiers de formation des investisseurs individuels et de promotion de pratiques de régie d'entreprise justes, éthiques et équitables que le MÉDAC a entrepris en faveur de tous les actionnaires doivent se poursuivre sans relâche. Ces chantiers sont dans l'intérêt des épargnants et investisseurs du Québec, donc de l'ensemble de la collectivité.

Appuyez le MÉDAC dans ses initiatives. Devenez-en membre dès maintenant. Voire... offrez-en l'adhésion à vos proches. C'est presqu'un certificat-cadeau!

Prénom		Nom	Now	
Adresse				
Ville		Code postal	Code postal	
Téléphone portatif		Téléphone maison	Téléphone maison	
Courriel		Occupation	Occupation	
Individus		Groupes	Groupes	
□ 1 an — Adhésion	75\$ (45\$ + 30\$)	☐ 1 an — OSBL-OBNL	125\$	
□ 1 an — Renouvellement	45\$	□ 1 an — Institutionnel	250\$	
□ 3 ans — Individuel	125\$	Personne ou organisme	Personne ou organisme qui vous a recruté	
□ 25\$ □ 50\$ □ 100\$ □ 200\$ □ 500\$		Autre montant	Autre montant	
□ Visa □ MasterCard □ Chèque		□ http://medac.qc.ca/ad	□ http://medac.qc.ca/adhesion	
Numéro de carte			Expiration	
Signature		Date de la signature	Date de la signature	



Le MÉDAC est un organisme sans but lucratif voué à la défense des droits et intérêts des actionnaires, à la promotion de la bonne gouverne des entreprises et à l'éducation financière.

Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3

514-286-1155 — télécopieur 514-286-1154 — 1-866-332-7347

Conseil d'administration: Daniel Thouin, président, Nicole Beaudoin, vice-présidente, Sylvie Brown, secrétaire, Jules Gilbert, trésorier, Yves Michaud, fondateur, Micheline Brochu, Michelle Bussières, Jean Dorion, Marie-Josée Naud

Conseillers spéciaux: Fernand Daoust, Jacques Parizeau[†]